

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail- Patrie

MINISTERE DES TRANSPORTS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET,
DU MATERIEL ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB - DEPARTMENT OF BUDGET,
MATERIAL AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 333-14/03
/D/MINT/SG/DAG/SDBMM/SMAR/2024 DU ..03.03.2024 PORTANT ATTRIBUTION
DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT l'Appel d'Offres n°007/AONO/MINT/CIPM/2024 du 19
Aout 2024 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL ROULANT.

LE MINISTRE,

VU la Constitution ;

VU la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;

VU la loi n°2018/15 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

VU la loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour
L'exercice 2024 ; modifiée et complétée par l'ordonnance 2024/001 du 20 juin 2024 ;

VU le décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles financiers ;

VU le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement, modifié et complété par le décret
n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

VU le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation
des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/250 du 01^{er} juin 2012 portant organisation du Ministère des
Transports ;

VU le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

VU le décret n°2018/366 du 20 juillet 2018 portant code des marchés publics ;

VU la circulaire N° 00000026 C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances,
au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres Entités publiques pour l'Exercice 2024 ;

VU l'Appel D'Offres National Ouvert N°007/AONO/MINT/CIPM/2024 du 19/09/2024 pour l'acquisition du matériel
roulant ;

VU la lettre n° 0054/L/CIPM/SEC DU 04/10/2024 proposant l'attribution du Marché ;

Considérant les nécessités de service :

DECIDE

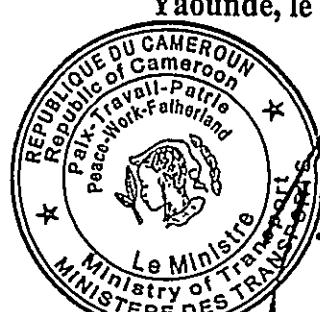
Article 1^{er} – L'entreprise LEEDAGIS ci-dessous nommée a été retenue, comme adjudicataire du Marché relatif à
l'Appel d'Offres ci-dessus :

N°	Maître d'Ouvrage	Entreprise	Montant TTC (en francs FCFA)	Délai d'exécution
1	MINISTRE DES TRANSPORTS	LEEDAGIS	35.000,00 TTC	trois (03) mois

Article 2 - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP (pour publication)



NGALLE BIBEHE Jean Ernest Hassana

Yaoundé, le 03 OCT 2024